



PROGRAMME DE FORMATION SECURITE ELECTRIQUE HABILITATION ELECTRIQUE B1(V)-B2(V) ESSAI-BR-BC-H0(V)- H1(V)-H2(V)-HC

Réf. : SEC-PREV223A

Mise à jour : 16/02/2024

PF.V12 : 22/01/2024

- **PUBLIC**

Personnel électricien chargé d'effectuer des interventions d'entretien et de dépannage en basse tension.
Personnel électricien chargé d'exécuter ou encadrer des Travaux en Haute Tension

- **PREREQUIS**

- Avoir des compétences en électricité dans le domaine de tension considéré, sur les ouvrages ou les installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle et notamment :
- Différencier les grandeurs électriques
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement
- Lire un schéma électrique et reconnaître le matériel à partir de leurs symboles
- Être titulaire d'une habilitation B1(V), B2(V), BR, BC en cours de validité (dernière formation depuis moins de 3 ans)
- Avoir une capacité d'analyse pour lui permettre d'acquérir une connaissance suffisante de l'ouvrage ou de l'installation ou du matériel électrique sur lequel il opère.

- **OBJECTIF PROFESSIONNEL**

D'effectuer des opérations d'ordre électrique en respectant les prescriptions de sécurité de la norme NFC18-510 (sécurité des personnes contre les dangers d'origine électrique)

- **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Expliquer les effets du courant électrique sur le corps humain
- Lister les noms et les limites des différents domaines de tension
- Nommer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le Principe d'une habilitation
- Énoncer la définition des différents symboles d'habilitation
- Déterminer les rôles de chacun
- Nommer les principes généraux de prévention à appliquer
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors de portée...)
- Nommer les équipements de protections collectives et leur fonction
- Lister les moyens de protections individuelles et leurs limites d'utilisation
- Expliquer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique
- Réaliser les opérations de mise hors tension
- Réaliser les opérations de dépannage Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage approprié

- **CONTENU DE FORMATION**

LES EFFETS DU COURANT ELECTRIQUE SUR LE CORPS HUMAIN

NOMS ET LIMITES DES DIFFERENTS DOMAINES DE TENSION LES ZONES D'ENVIRONNEMENT ET LEURS LIMITES

- Zone de voisinage simple
- Zone de voisinage renforcée

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION SECURITE ELECTRIQUE HABILITATION ELECTRIQUE B1(V)-B2(V) ESSAI-BR-BC-H0(V)- H1(V)-H2(V)-HC

Réf. : SEC-PREV223A

Mise à jour : 16/02/2024

PF.V12 : 22/01/2024

- Les distances (DMA, DLV...)

L'HABILITATION

- Conditions
- Symboles
- Maintien ou renouvellement

PRINCIPES GENERAUX DE LA PREVENTION

- Analyse de risque
- Mise hors tension
- Mise hors de portée

MESURES DE PREVENTION A OBSERVER LORS D'UNE INTERVENTION BT

- Organiser, délimiter et signaler la zone d'intervention
- Eliminer un risque de présence tension

OPERATIONS EN BASSE TENSION

- Opération d'entretien et de dépannage (les différentes étapes)
- Opération de mesurage, essai
- Opération de mise hors tension
- Opération de consignation
- Opération de remplacement et de raccordement

FONCTIONS DES MATERIELS ELECTRIQUES EN BT ET TBT

- Commande, protection, séparation....
- Caractéristiques
- Symboles

ACCESSOIRES DE VERROUILLAGE

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS COLLECTIVES ET LEUR FONCTION

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET LEURS LIMITES D'UTILISATION

LA CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL D'ORIGINE ELECTRIQUE LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCENDIE DANS UN ENVIRONNEMENT ELECTRIQUE

• METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel (en centre de formation ou sur site extérieur) ou hybride (blended learning) avec une partie préalable à distance (mode visioconférence) et une partie présentielle pour mise en situation pratique sur des

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION SECURITE ELECTRIQUE HABILITATION ELECTRIQUE B1(V)-B2(V) ESSAI-BR-BC-H0(V)- H1(V)-H2(V)-HC

Réf. : SEC-PREV223A

Mise à jour : 16/02/2024

PF.V12 : 22/01/2024

installations représentatives de l'environnement de travail (minimum 20% de la durée totale du parcours). Voir § DATES, MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'activités apprenantes en face à face ou collectives, d'échanges de retour d'expériences, et de mises en situation sur des installations représentatives de l'environnement de travail

- **MODALITES D'EVALUATION**

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de formation : contrôle continu de la progression du stagiaire et évaluation finale par contrôle de connaissances par QCM (papier et/ou informatisé) et mises en situation pratique sur installations techniques
- Formation certifiante : les habilitations électriques sont inscrites au Répertoire Spécifique des certifications professionnelles et de ce fait sont enregistrées en tant que formations certifiantes. Sur la base du contrôle continu et des résultats à l'évaluation finale, l'organisme de formation délivre un avis (favorable ou défavorable) et des préconisations par rapport au(x) titre(s) d'habilitation identifié(s) par l'employeur.
- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

- **FORMATEUR**

Formateur spécialiste du domaine de la prévention des risques électriques

- **SANCTION DE LA FORMATION**

Attestation de formation

Formation non inscrite au RNCP/Répertoire Spécifique des certifications professionnelles et de ce fait non éligible au CPF.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

Sur la base du contrôle continu et des résultats à l'évaluation finale, l'organisme de formation délivre un avis (favorable ou défavorable) et des préconisations par rapport au(x) titre(s) d'habilitation identifié(s) par l'employeur selon la norme NFC18510 : Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique A l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une HABILITATION à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE ou d'ORDRE NON ELECTRIQUE nécessitant une HABILITATION. L'HABILITATION doit être examinée au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'EMPLOYEUR en fonction des OPERATIONS effectuées, notamment :

- de la complexité ou fréquence des OPERATIONS ;
- de l'évolution technologique des matériels ;
- de la diversité des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS.

La durée de validité du titre d'habilitation qui sera délivré par l'employeur est de 3 ans (conformément à la recommandation de la norme NFC18510).

- **DUREE**

4 Jours, à raison de 7 heures/jours

- **DATES, LIEU, TARIFS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION SECURITE ELECTRIQUE HABILITATION ELECTRIQUE B1(V)-B2(V) ESSAI-BR-BC-H0(V)- H1(V)-H2(V)-HC

Réf. : SEC-PREV223A

Mise à jour : 16/02/2024

PF.V12 : 22/01/2024

- Modalités et délais d'accès : contacter votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse sommaire de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis (documents justificatifs, entretien téléphonique, examen d'entrée à distance).
- Pour la modalité en blended learning, un entretien préalable sera nécessaire afin de vérifier le niveau de familiarité du stagiaire avec l'environnement numérique de formation à distance et l'adéquation de ce dispositif avec ses besoins et les objectifs visés Formation Clé en main sur site ASFO Adour
- Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Où ?	Quand en 2024 ?
Mont de Marsan	Nous consulter
Saint Paul les Dax	12 au 15 février / 8 au 11 avril / 10 au 13 juin / 9 au 12 septembre / 12 au 15 novembre
Ustaritz	Nous consulter
Parentis-en-Born	Nous consulter
TARIF	1425 € HT (1710 € TTC) / personne

Retrouvez notre offre de formation actualisée en continu (dates, programme...) sur www.asfo-adour.org

Formation dans vos locaux et/ou sur mesure : Nous consulter

• MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Chiffres clés Qualité

. Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

- Formation certifiante

. Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

. Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr

/ Recherche libre par certification

- Possibilités de financement

Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

- Règlement intérieur téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

- Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

- Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org